



# RASSEMBLEMENT



**MARDI 28 AVRIL  
DÈS 16H30**

**1 PLACE DE LA COMÉDIE  
HÔTEL DE VILLE DE LYON**

**POUR LE DROIT À L'HÉBERGEMENT  
POUR LA DIGNITÉ DES PERSONNES ACCUEILLIES  
POUR LE RESPECT DES VALEURS DU TRAVAIL SOCIAL  
CONTRE LES NOUVEAUX CONTRATS D'HÉBERGEMENT  
DE 3 MOIS**



Déjà mis en place par Habitat & Humanisme Rhône, Adoma, Le Mas, la Fondation OVE, le Foyer Notre Dame des Sans Abris, ALYNEA, la Fondation de l'Armée du Salut

**LA LUTTE PAIE.  
ET ELLE NE SE FERA PAS SANS TOI.**

**PRÉAVIS DE GRÈVE  
DÉPOSÉ**

**PROGRAMME À VENIR**  
**Prises de paroles, animations, etc.**

**>>> Suivez nous sur les réseaux !**

 Collectifhebergementendanger  Collectif Hébergement.en danger  @CollectifHED  collectifhebergementendanger@gmail.com

Sous menace de coupure de financements, la Préfecture du Rhône, via la DDETS, a imposé aux structures de l'hébergement d'urgence un nouveau conventionnement mettant en place des contrats temporaires d'hébergement d'une durée de 3 mois.

La Préfecture pousse à ce que les renouvellements de contrats de séjour en hébergement d'urgence (HU) ne soient pas automatiques mais **soumis à des critères de vulnérabilité** et à l'avancée des projets personnalisés d'accompagnement. Actuellement il faut avoir un enfant de moins de 1 an ou une pathologie grave pour pouvoir prétendre à une prise en charge en HU :

**Les critères de vulnérabilité sont déjà un filtre d'entrée en hébergement. Nous refusons qu'ils deviennent un motif de mise en concurrence pour le maintien.**

## CONCRETEMENT ?

### Tu es hébergé.e en Centre d'Hébergement d'Urgence ?

- Tous les 3 mois, l'équipe vérifie que tu es toujours "vulnérable" : est-ce que ton enfant est devenu trop grand ? Est-ce que tes problèmes de santé vont mieux ? Avec les nouveaux contrats d'hébergement, on peut te demander de partir sans te proposer une autre place.
- Le travail que tu fais avec ta référente sociale devient évalué : si tu n'atteins pas les objectifs qui sont fixés, on peut l'utiliser pour ne pas renouveler ton contrat d'hébergement.
- Une fois par an, les informations de chaque personne hébergée sont envoyées à la Préfecture, de façon anonyme : handicap, santé, situation administrative en cours, etc. Si la Préfecture le veut, elle peut demander ton identité précise.

### Tu es travailleur.euse social.e ?

- Ton rôle est omniprésent dans ces nouveaux contrats. On t'y demande d'évaluer la vulnérabilité de personnes que tu accompagnes, avec qui tu as créé une relation de confiance (ou en tout cas tu batailles pour, et c'est tout l'enjeu !). Tu peux être questionné.e à chaque échéance, et les informations que tu as récoltées, dans le cadre de ton travail éducatif, d'entretiens confidentiels, sont remontées chaque année à la DDETS qui peut demander la levée de l'anonymat si elle le souhaite.
- Prépare toi à rédiger des Projets d'Accompagnement Personnalisés bâclés, sur une période de 3 mois, et dont l'atteinte des objectifs peut conditionner le maintien en structure ou le retour à la rue.
- Et on ne parle pas de l'augmentation de ta charge de travail et des risques psycho-sociaux...

On le sait, pour l'instant nos employeurs disent que cela ne changera rien : ils plantent des graines et nous endorment le temps que leurs ronces poussent. La stratégie est loin d'être nouvelle.

### Tu habites dans la Métropole de Lyon ?

On te souhaite de n'avoir jamais besoin d'une place d'hébergement dans ta vie. De ne jamais perdre d'emploi, de ne jamais te retrouver dans un situation d'endettement, de ne jamais perdre tes droits APL pour une quelconque raison. De ne jamais divorcer, de ne jamais avoir à fuir ta famille, ton partenaire.

Malheureusement, les accidents de vie, les coup durs, ça arrive.

L'inconditionnalité de l'hébergement est inscrite dans la loi, et nous avons tous.tes plus que jamais besoin de lutter pour qu'elle y reste.



**RASSEMBLEMENT LE 28/04 - 16h30-19h - Place de la Comédie**

